



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 juin 2013

Soixante-septième session  
Point 20 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 mai 2013

[sans renvoi à une grande commission (A/67/L.65 et Add.1)]

### **67/263. Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 63/210 du 19 décembre 2008,

*Rappelant également* le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>1</sup>,

*Tenant compte* du rôle croissant du transit de l'énergie dans les processus mondiaux,

*Consciente* du rôle important des pôles de transport dans le transit fiable et stable de l'énergie vers les marchés internationaux,

*Notant* qu'il est de l'intérêt de la communauté internationale tout entière que le transport de l'énergie, essentiel pour le développement durable, soit stable, efficace et fiable,

*Saluant* les efforts nationaux, bilatéraux, sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à créer des systèmes de transport de l'énergie et à faciliter le commerce des ressources énergétiques pour promouvoir le développement durable,

*Consciente* qu'il importe de répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, notamment en mettant en place et en favorisant des systèmes de transport en transit efficaces qui les rapprochent des marchés internationaux, et réaffirmant, à cet égard, que le Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit<sup>2</sup> est un cadre fondamental pour

<sup>1</sup> Résolution 66/288, annexe.

<sup>2</sup> Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.



la création de véritables partenariats entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement aux niveaux national, bilatéral, sous-régional, régional et mondial,

*Réaffirmant* les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>3</sup> et dans Action 21<sup>4</sup>, et rappelant les recommandations et les conclusions relatives à l'énergie au service du développement durable qui figurent dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)<sup>5</sup>,

*Prenant note* du document final de la Conférence de haut niveau sur le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale, tenue à Achgabat le 23 avril 2009,

*Prenant également note* du lancement de l'initiative du Secrétaire général intitulée « Énergie durable pour tous », qui porte essentiellement sur l'accès à l'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables, et rappelant qu'elle a décidé de proclamer la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous<sup>6</sup>,

1. *Estime* qu'il est nécessaire de développer la coopération internationale pour assurer la fiabilité du transport de l'énergie vers les marchés internationaux au moyen de pipelines et d'autres moyens de transport ;

2. *Se félicite* que le Gouvernement turkmène ait proposé d'accueillir une réunion internationale d'experts au début de 2014 pour faire suite à la Conférence de haut niveau sur le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale ;

3. *Invite* le Secrétaire général à solliciter les vues des États Membres et des entités compétentes des Nations Unies, notamment les commissions régionales, sur les questions relatives au transit fiable et stable de l'énergie et sur les formes que pourrait prendre la coopération internationale et à lui communiquer ces vues dans un rapport succinct du Secrétariat pour qu'elle les examine plus avant à sa soixante-neuvième session.

82<sup>e</sup> séance plénière  
17 mai 2013

---

<sup>3</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

<sup>4</sup> *Ibid.*, annexe II.

<sup>5</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>6</sup> Voir résolution 67/215.